

**DELIBERATION N° 18/355 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE A LA DEMANDE D'ADHESION
DE LA CORSE A LA FIFA (FEDERATION INTERNATIONALE
DE FOOTBALL ASSOCIATION)**

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt et un septembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 4 septembre 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Pierre GHIONGA, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Vannina ANGELINI-BURESI à Mme Rosa PROSPERI
Mme Véronique ARRIGHI à M. Hyacinthe VANNI
Mme Santa DUVAL à Mme Chantal PEDINIELLI
Mme Laura FURIOLI à Mme Laura Maria POLI
Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. Michel GIRASCHI à M. Pierre-José FILIPPUTTI
M. Joseph PUCCI à Mme Mattea CASALTA
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
VU le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse visé en son article 66,

VU la motion déposée par M. Romain COLONNA au nom du groupe « Femu a Corsica »,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Après un vote à la majorité (15 voix CONTRE, 7 non-participations),

ARTICLE PREMIER :

ADOPTÉ, après l'avoir amendée, la motion dont la teneur suit :

« **VU** l'article 6 des statuts de la FIFA qui dispose que : « Avec l'autorisation de l'association membre du pays dont elle dépend, une association d'une région n'ayant pas encore obtenu l'indépendance peut également demander l'admission à la FIFA »,

VU l'article 5 des statuts de la FIFA qui dispose que : « Chacune des quatre associations britanniques est reconnue comme association membre individuelle de la FIFA »,

CONSIDERANT que selon les articles précités l'Ecosse, Gibraltar, la Nouvelle-Calédonie ou Tahiti par exemple ont un siège à la FIFA et participent par conséquent aux matchs de qualification à la coupe du monde,

CONSIDERANT que plusieurs territoires dont la population est bien inférieure à celle de la Corse ont un siège à la FIFA,

« **CONSIDERANT** l'adhésion, à titre d'exemple, de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de Saint Marin à la CONCACAF, confédération de football d'Amérique du Nord, d'Amérique Centrale et des Caraïbes, affiliée à la FIFA au même titre que l'UEFA »,

CONSIDERANT les valeurs véhiculées par le sport,

CONSIDERANT le caractère très populaire du football en Corse,

CONSIDERANT la Ligue corse de football,

CONSIDERANT l'existence de la Squadra Corsa depuis maintenant près de 50 ans,

CONSIDERANT les nombreux matchs internationaux auxquels la Squadra Corsa a participé,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

MANDATE le Président du Conseil exécutif afin d'effectuer les démarches nécessaires, notamment auprès de la Fédération Française de Football, en vue d'une éventuelle adhésion de la Corse à la FIFA. »

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le 21 septembre 2018

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom, positioned over the printed name.

Accusé de réception

Objet	DEMANDE D'ADHESION DE LA CORSE A LA FIFA (FEDERATION INTERNATIONALE DE FOOTBALL ASSOCIATION)
Identifiant acte	02A-200076958-20180921-020928-DE
Identifiant interne	020928
Date de réception par la préfecture	4 octobre 2018
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	21 septembre 2018
Code nature de l'acte	1
Classification	9.4

[Fermer](#)